

L.R.2

## VILLE DE PARIS

### LETTRE RECTIFICATIVE

#### AU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE PARIS

##### Projet de délibération 2025 DFA 69 DRH

##### EXERCICE 2026

La délibération 2025 DFA 69 DRH est modifiée afin de prendre en compte les modifications suivantes :

#### Annulation de suppression

- En **fonction 2**, à la Direction des affaires scolaires (DASCO) les suppressions d'emplois budgétaires suivantes, prévues le 1<sup>er</sup> septembre 2026, sont annulées :
  - o - 54 adjoints d'animation et d'action sportive
  - o - 6 animateurs des administrations parisiennes
  - o - 20 professeurs de la Ville de Paris
  - o - 40 agents spécialisés des écoles maternelles

#### Création

- En **fonction 5**, à la Direction de l'habitat et du logement (DLH), sont créés 4 postes de secrétaire administratif pour le contrôle des meublés touristiques et 1 secrétaire administratif pour le logement des publics prioritaires au 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Le solde des emplois du primitif 2026 de la Ville de Paris passe de + 213 à + 338.

À l'article 11, les termes « 21,9 M€ » sont remplacés par « 27,5 M€ » et les termes « 5,4 M€ » par « 7,3 M€ », et les termes « 16,5 M€ » par « 20,2 M€ ».

Les tableaux annexes sont modifiés en conséquence.

Le stock réglementaire des emplois est modifié en conséquence.